

## AVIS DE RADIATION PROVISOIRE

Dossier n° : 06-20-03298

**PRENEZ AVIS** que par décision rendue le 18 novembre 2020 dans le dossier disciplinaire 06-20-03298, le Conseil de discipline du Barreau du Québec a ordonné la **radiation provisoire** du Tableau de l'Ordre de **M<sup>me</sup> Shanie Lambert-Bissonnette** (n° de membre : 339380-1), ayant exercé la profession d'avocate dans les districts de Québec et St-François, jusqu'à ce que la décision finale intervienne sur la plainte susmentionnée.

La nature des actes reprochés à **M<sup>me</sup> Shanie Lambert-Bissonnette** dans la plainte sont d'avoir, notamment, alors que sa présence était requise, fait défaut, à plusieurs reprises, de se présenter ou de se faire représenter devant le tribunal, fait défaut de répondre à une syndique adjointe et fait défaut de se présenter au Bureau du syndic.

**M<sup>me</sup> Shanie Lambert-Bissonnette** est donc radiée provisoirement du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, à compter du **23 novembre 2020**, et ce, jusqu'à décision finale sur la plainte disciplinaire portée contre elle, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 133 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 4 décembre 2020

**Catherine Ouimet, avocate, MBA**  
**Directrice générale**